

### MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction interdépartementale des routes Nord

Lille, le 10 avril 2018

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## RN2 - secteur Levignen

Les travaux de mise à 2x2 voies de la RN2 engagés par la DREAL Hauts-de-France sont entrés dans une nouvelle phase travaux depuis ce 10 avril 2018.

La Direction Interdépartementale des Routes Nord (DIRN) a procédé ce jour à des restrictions de circulation sur la RN2 – secteur Levignen qui se poursuivront jusqu'au 8 juin 2018<sup>1</sup>.

Durant cette période, les restrictions de circulation suivantes impacteront le temps de parcours de l'usager.

#### Du 10 au 13 avril, élargissement de voie

Après l'échangeur RD25/RN2 vers Soissons, la circulation s'effectue sur une voie, en alternant un sens puis l'autre sur 220 m, de 9h à 16h. La vitesse est limitée à 50 ou 70 selon les zones et les manœuvres de dépassement sont interdites à l'approche et dans la zone alternée.

A partir du 16 avril, début des travaux de raccordement de l'actuelle et de la future RN2. La circulation s'effectuera sur une voie dans chaque sens sur 2,6 km environ.

#### Sens Paris→ Soissons

- En amont de l'échangeur avec RD25, la circulation sera basculée sur la voie rapide du sens opposé.
- Echangeur RD25/RN2

La bretelle de sortie vers la RD25 – Crépy-en-Valois/Bretz restera ouverte.

La bretelle d'entrée sur RN2 vers Soissons sera fermée.

Pour pallier cette fermeture, la déviation consistera à emprunter la RN2 vers Paris jusqu'à la sortie Levignen (RD332), puis de reprendre la RN2 dans l'autre sens en direction de Soissons.

#### Sens Soissons → Paris :

 La circulation s'effectuera sur la voie lente. La vitesse sera limitée à 70km/h au niveau de la zone basculée. Les dépassements seront interdits dans cette zone et en amont.

La DIR Nord remercie les usagers de leur compréhension pour la gêne occasionnée.

Les restrictions de circulation des phases ultérieures seront précisées au fur et à mesure par d'autres communiqués.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Selon l'avancement du chantier, les dates sont susceptibles de modification.

Rappel à l'ensemble des usagers

A l'approche d'un chantier, vous devez :

- réduire votre vitesse,
- respecter les consignes délivrées par les panneaux,
- respecter les distances de sécurité,

afin <u>d'assurer la sécurité de tous, notamment des agents en intervention.</u>

Des contrôles de vitesse sont régulièrement effectués aux abords des routes.

Contact-presse
Cellule Communication
Tél: 03 20 49 61 27 - 03 20 49 60 39 - 03 20 49 63 48
communication.dirn@developpement-durable.gouv.fr
www.dir-nord.developpement-durable.gouv.fr